

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 23 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-trois juillet à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 17 juillet 2025

Etaient présents :

Mme RIVIERE	Elizabeth	<b>Maire</b>	Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M. AFCHAIN	Jean-Jacques	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
M. PELAGE	Maurice	<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	<b>4<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M. BERTHELOT	Olivier	<b>5<sup>ème</sup> adjoint</b>	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	<b>6<sup>ème</sup> adjoint</b>	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	<b>7<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	<b>8<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseiller municipal
M. PAAGALUA	Lionel	<b>9<sup>ème</sup> adjoint</b>	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	<b>10<sup>ème</sup> adjoint</b>	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M. SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Rusmaeni SANMOHAMAT (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)  
 M. Carl N'GUELA (procuration donnée à Mme Marjorie DEVRICHIAN)  
 M. Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)  
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Ivy POIA  
 M. Mickael LELONG  
 M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	22
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nadine JALABERT est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°63 /25/VII

HABILITANT LE MAIRE A SIGNER LE(S) MARCHE(S)  
RELATIF(S) A LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MUNICIPAUX

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juillet 2025,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi n° 99-210 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la note explicative de synthèse n°31/2025 du 17 juillet 2025 ;  
Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 08 juillet 2025, et après en avoir délibéré ;

**DECIDE :**

- Article 1 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer les marchés ou avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) ainsi que tous actes et conventions pour la collecte et le traitement des déchets municipaux.
- Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 011 du budget principal sur l'article 611 « contrats et prestations de services », dans la limite des crédits inscrits.
- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUILLET 2025

Le secrétaire de séance,



Nadine JALABERT

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire,



Elizabeth RIVIERE



**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction des services techniques et de proximité  
Direction des finances et de l'informatique (service des finances)  
Secrétariat général (service des affaires générales : registre et publication)